



COMMUNE DE POMMEUSE

À rappeler dans toute correspondance  
Dossier n° PC 077 371 23 00017

Date de dépôt : 18/09/2023  
Demandeur : Monsieur SZKOP MICHEL  
Pour : Construction d'un garage 45 m<sup>2</sup> et  
édification de la clôture  
Adresse du terrain : 16 RUE DE LA CASCADE  
à POMMEUSE (77515)

**ARRÊTÉ URBA 2023/067**  
**accordant un Permis de construire**  
au nom de la commune de POMMEUSE

Le maire,

VU le Permis de construire déposé le 18/09/2023 par Monsieur SZKOP MICHEL demeurant 16 RUE DE LA CASCADE à POMMEUSE (77515) ;

VU l'objet de la déclaration :

- pour la construction d'un garage 45 m<sup>2</sup> et édification de la clôture ;
- sur un terrain situé 16 RUE DE LA CASCADE à POMMEUSE (77515) ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 05/04/2018 ;

VU la modification simplifiée prescrite le 15/11/2018 ;

VU l'affichage en mairie en date du 19/09/2023 de l'avis de dépôt de la demande susvisée ;

**ARRÊTE**

**Article UNIQUE**

Le permis de construire est **ACCORDÉ** pour le projet décrit dans la demande susvisée

**NOTA** : Le pétitionnaire sera redevable de :

- La taxe d'aménagement : part communale, départementale et régionale.
- La taxe d'archéologie préventive.

Fait, à POMMEUSE, le 20 septembre 2023

Pour le Maire,  
L'adjoint délégué,  
Michel DE LANGLOIS



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

**INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT**